



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

Référence: WHRGS/HRC/RES/47/5

**Objet: Appel à contribution pour un rapport sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'exercice du droit à l'éducation par toutes les filles dans des conditions d'égalité**

Conformément à la résolution [47/5](#), adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 12 juillet 2021, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) prépare un « rapport sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'exercice du droit à l'éducation par toutes les filles dans des conditions d'égalité, en mettant en lumière les difficultés et les obstacles les plus importants auxquels les filles se heurtent et en formulant des recommandations ». Le rapport sera soumis au Conseil des droits de l'homme, à sa cinquantième session.

Le HCDH souhaiterait inviter tous les États, les organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la Santé, ONU-Femmes, ses propres procédures spéciales, les organes conventionnels, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes à soumettre des informations pour le rapport, notamment:

**1. Les défis et les obstacles les plus importants auxquels les filles ont été confrontées dans le contexte de la pandémie de COVID-19, à chaque niveau d'éducation, à savoir :**

- Dans les services de développement et de prise en charge de la petite enfance et l'éducation pré-primaire
- Dans l'enseignement primaire et secondaire
- Dans l'enseignement technique, professionnel et supérieur, y compris universitaire
- Dans les programmes de rattrapage, l'éducation non formel et l'alphabétisation pour les personnes qui n'ont pas reçu d'enseignement formel ou qui ont abandonné l'école.

Et en ce qui concerne les éléments suivants du droit à l'éducation :

- La disponibilité (y compris la disponibilité de l'enseignement en ligne ou à distance en cas de fermeture des écoles) ;
- L'accessibilité (y compris l'accessibilité physique, le caractère abordable et l'accès sans discrimination) ;
- L'acceptabilité (y compris la qualité de l'éducation) ;
- L'adaptabilité (adaptée aux besoins des étudiants et des sociétés).

**2. Mesures concrètes prises pour répondre aux défis et obstacles rencontrés par les filles, tel qu'indiqué ci-dessus, à chaque niveau d'enseignement et en relation avec les quatre éléments du droit à l'éducation, dans le cadre des réponses à court terme et des efforts de redressement à moyen et long terme de la pandémie de COVID-19.**

**3. Dans la mesure du possible, nous apprécierions de recevoir les informations suivantes en relation avec vos réponses aux points 1 et 2 ci-dessus :**

- **Données désagrégées par sexe/genre, âge, handicap**, et si possible suivant d'autres critères, tels, le revenu, la race/ethnie, la localisation géographique et le statut migratoire ;
- **Informations sur les filles en situation de vulnérabilité et/ou confrontées à des formes de discrimination croisées**, notamment celles vivant dans les contextes de crises humanitaires, de conflits armés et de catastrophes ; celles vivant dans la pauvreté ; celles qui sont mariées, enceintes ou ont des enfants ; celles qui sont handicapées et/ou qui font partie des minorités ou des populations autochtones.



Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme vous serait reconnaissant de lui faire parvenir vos soumissions par voie électronique ([registry@ohchr.org](mailto:registry@ohchr.org), cc : [asako.hattori@un.org](mailto:asako.hattori@un.org)) avant le **18 février 2022**.

Dans la mesure du possible, nous apprécierions de recevoir des soumissions:

- Limitées à 5 pages;
- Envoyées par courrier électronique au format Microsoft Word;
- Rédigées en anglais, français ou espagnol, et accompagnées d'un résumé en anglais.

Veuillez indiquer expressément quand les informations fournies ne peuvent pas être rendues publiques sur le site web du HCDH. Toute demande de renseignements peut être adressée à Asako Hattori à l'adresse [asako.hattori@un.org](mailto:asako.hattori@un.org).

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève les assurances de sa très haute considération.

27 décembre 2021